

PLAN DE VENTE et DE BORNAGE

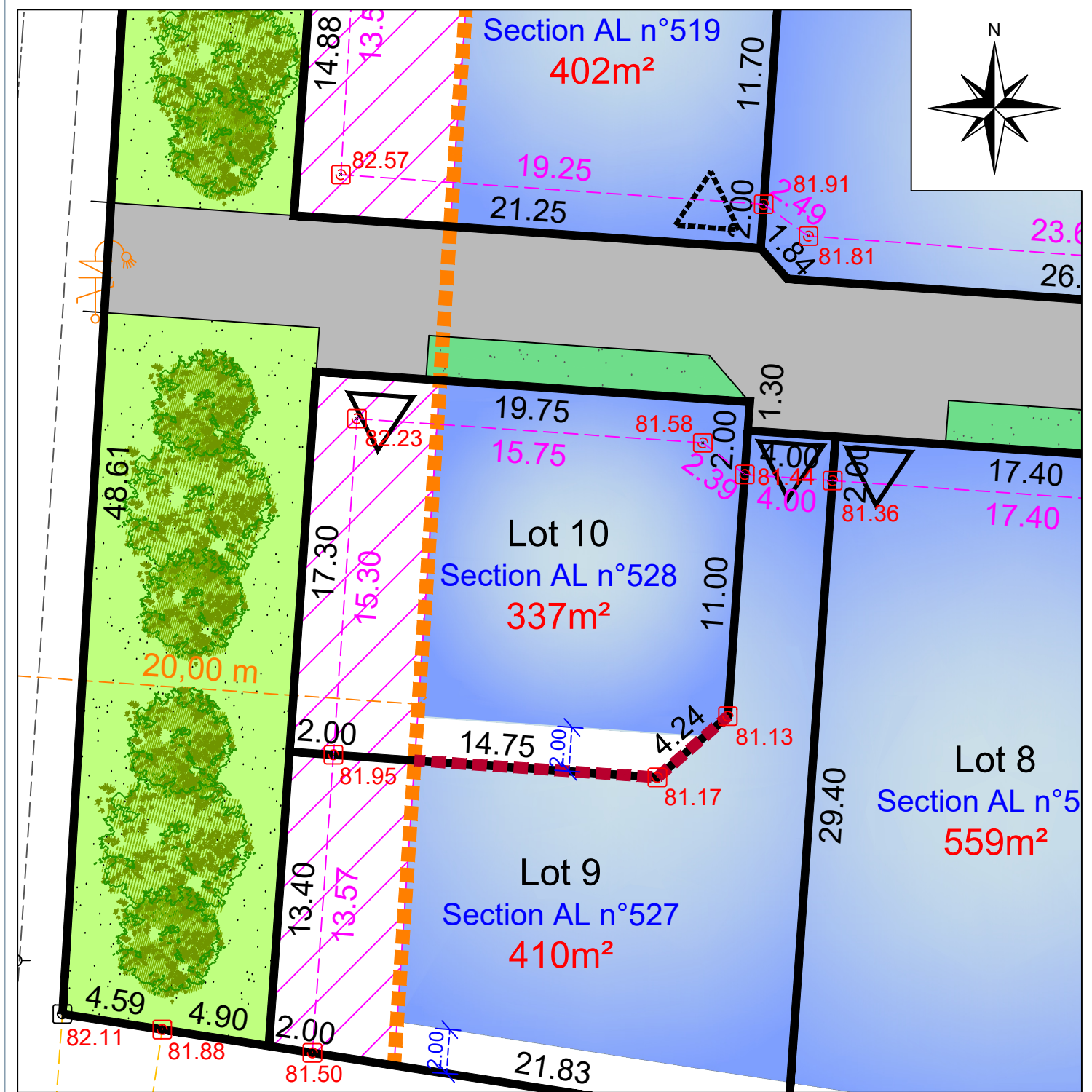
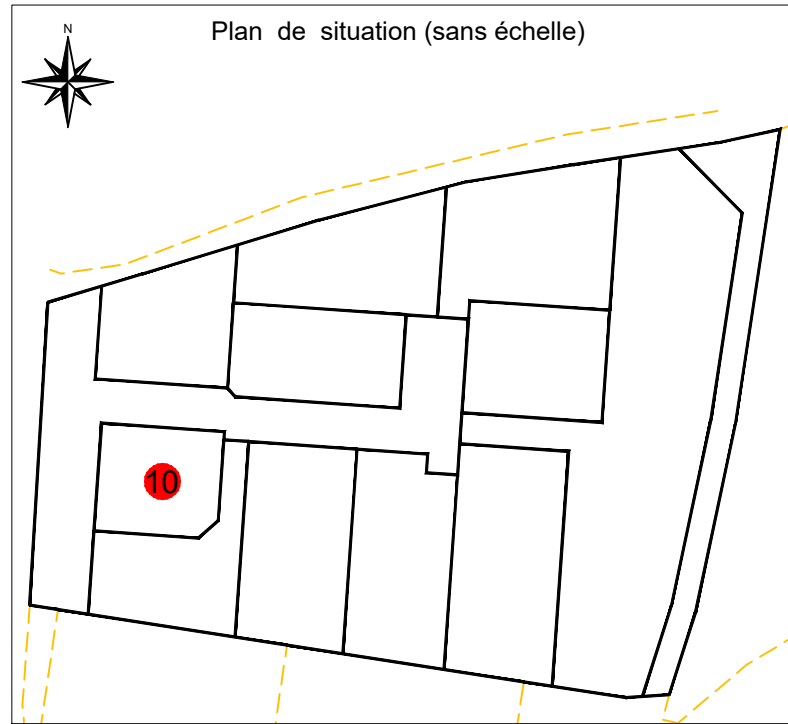
DEPARTEMENT DU MORBIHAN Commune de Pontivy Lotissement: 11 lots "Le Parc Azalée"

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
 - Il est conseillé à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot.

LOT N°: 10
 Superficie réelle : 337 m²

Réf. Cadastre : Section AL n°528
 Surface de plancher : 300 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Résulte du bornage effectué AVANT TRAVAUX
 le 12 Mai 2026 (Conforme au plan de bornage et au document d'arpentage)

Echelle: 1/250

Légende du plan de composition en 3D

- | | | |
|----------------|--|---|
| Lot | Recul de la R. D. n°191 | Zone constructible (Lots libre) |
| Voirie | Macro-lot (4 Logements) | Zone non constructible (Lots libres) (marge de recul de 20 m de l'axe de la RD n°191) |
| Placette | Zone humide | Zone tampon en retrait de la zone humide (10 m) non constructible |
| Chemin piéton | Hauteur limite (3,50 m sur la limite séparative) | Accès imposé (obligation aux acquéreurs de réaliser 2 places de stationnement dont 1 place de stationnement extérieure au minimum sur le terrain d'assiette de la construction) |
| Stationnement | Arbre / Arbuste (position indicative) | |
| Espace vert | Talus planté | |
| Noüe paysagère | Servitude de passage pour la Fibre Optique | |

Accès préconisé (obligation aux acquéreurs de réaliser 2 places de stationnement dont 1 place de stationnement extérieure au minimum sur le terrain d'assiette de la construction)

Légende bornage

- | |
|-----------------------|
| Borne existante |
| Borne nouvelle |
| Cotation de lot |
| Cotation entre bornes |
| Point de niveau |

